



42ème Rallye régional DES 12 TRAVAUX
D'HERCULE

7ème VHC

22 et 23 Août 2020

Permis d'organisation LIGUE n°14-2020 - FFSA n°286



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord

DECISION N°1 DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Suite à la sortie de route du concurrent n°82 dans l'ES 2, les concurrents n°83,84,85 ayant été gênés :
le Collège décide, après étude des temps et en application de l'article 7.5.16 de la réglementation 2020 des rallyes d'appliquer les temps forfaitaires suivants :

N°83 7 minutes 10,6

N°84 6 minutes 39,8

N°85 7 minutes 42,8

LE PRESIDENT DU COLLEGE

Dominique JOUBERT

LES MEMBRES DU COLLEGE

Catherine CONDEMINE

Michèle MEYER